

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

**Arrêté du 29 novembre 2016 portant modification des circonscriptions
des brigades territoriales de Bécon-les-Granits et de Candé (Maine-et-Loire)**

NOR : INTJ1633887A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

Les circonscriptions des brigades territoriales de Bécon-les-Granits et de Candé (Maine-et-Loire) sont modifiées à compter du 15 décembre 2016 dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Bécon-les-Granits et de Candé exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 novembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*

A. BROWAËYS

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Bécon-les-Granits	Bécon-les-Granits Le Louroux-Béconnais Saint-Augustin-des-Bois Saint-Clément-de-la-Place Saint-Lambert-la-Potherie Saint-Léger-des-Bois Saint-Sigismond Villemoisan	Bécon-les-Granits Saint-Augustin-des-Bois Saint-Clément-de-la-Place Saint-Lambert-la-Potherie Saint-Léger-des-Bois Saint-Sigismond Val-d'Erdre-Auxence
Candé	Angrie Candé Challain-la-Potherie Chazé-sur-Argos La Cornuaille Freigné Loiré	Angrie Candé Challain-la-Potherie Chazé-sur-Argos Freigné Loiré